

# Programmes Vascurisq Individuel

## Programme individuel

Le programme d'accréditation individuel comporte **5 exigences**, à valider annuellement, (sans oublier la participation à la réunion présentielle de Vascurisq le samedi après- midi du congrès de la SCVE soit en 2024 soit en 2025).

- ➔ **La réalisation d'au moins 2 actions** d'amélioration du travail en équipe dont la réunion sur la communication non violente.
- ➔ **La réalisation d'au moins 3 actions** d'amélioration des pratiques professionnelles.
- ➔ **La réalisation d'au moins 2 EIAS** par médecin, **déclaration d'un EIAS ciblé et un non ciblé,**
- ➔ **La réalisation de 2 actions** d'amélioration de la santé du professionnel.
- ➔ **La réalisation d'au moins 1 action** d'amélioration de la relation avec le patient.

Les actions éligibles au programme d'accréditation individuel sont détaillées de manière non exhaustive dans le Tableau 2.

Tableau 1 - Programme d'accréditation individuelle

| Dimension d'amélioration  | Action   | Ce que je dois faire   |
|---|--|--|
| <p><b>Travail en Equipe</b></p>   | <p><b>Réalisation d'au moins 2 une action d'amélioration du travail en équipe</b></p>  |  |
|   | <p>Evaluation de la check-list « sécurité du patient au bloc opératoire » (obligatoire pour les nouveaux médecins engagés)</p>               | <p>Certificat du responsable de la commission du bloc ou autre</p>   |
|   | <p>Adaptation et évaluation de check-list en vraie vie (ambulatoire, chirurgie veineuse et endovasculaire)</p>                               | <p>Adaptation de la check-list HAS<br/>Evaluation de la check-list</p>   |
|   | <p>Questionnaire sur la pratique de l'antibioprophylaxie</p>   | <p>Répondre au questionnaire du Siam, soit en 2026 soit en 2027</p>  |
| <p><b>Pratiques Professionnelles</b></p>  | <p><b>Réalisation d'au moins 3 actions d'amélioration des pratiques professionnelles</b></p>   |  |
|   | <p>Participation à un congrès de vasculaire (SCVE ou autre), une session DPC ou une formation en e-learning</p>                              | <p>Insérer l'attestation de présence et pour le e-learning décrire vos retours sur le sujet et l'intérêt tiré de cette formation (texte libre)</p> |
|   | <p>Participation obligatoire à une formation sur les procédures Off Label lors du congrès SCVE de 2026 ou celui de 2027 (tous les 2 ans)</p> | <p>Participation validée sur signature de la feuille de présence (S.Allanic)</p>   |
|   | <p>Enquête sur prescription ou procédure chirurgicale Off Label</p>  | <p>Répondre au questionnaire Siam, soit en 2026 soit en 2027</p>   |
| <p>Participation à une journée HAS de formation en gestion des risques (obligatoire pour les nouveaux médecins engagés)</p> | <p>Attestation de présence</p>   |  |

|                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
|                                 | Participation au registre DATAVASC (facultatif)   | Insertion de la copie d'écran des dossiers saisis   |
| <b>Sécurité des patients</b>    | <b>Réalisation de 2 EIAS</b>  |   |
|                                 | Réalisation de 2 EIAS. Déclaration d'un EIAS ciblé et un non ciblé.<br>Thème de l'EIAS ciblé : "Conflit entre professionnels de santé survenu lors de la prise en charge d'un patient au bloc opératoire" Ou "Défaut dans la réalisation d'une intervention chirurgicale programmée (annulation ou report)" | Déclaration sur le SIAM. Je mets à la fin de ma déclaration le relevé de décision de la RMM s'il y en a eu une. |
|                                 | Participation à la revue de morbi-mortalité (RMM)   | Compte rendu de la RMM à insérer  |
| <b>Santé du professionnel</b>   | <b>Réalisation d'au moins 2 actions</b>   |   |
|                                 | Santé du professionnel - Questionnaire "Santé globale" année 2 et pour les nouveaux années 1 et 2   | Questionnaire anonyme à compléter   |
|                                 | Diplôme de radioprotection à jour   | Insérer les diplômes en cours de validité   |
| <b>Relation avec le patient</b> | <b>Réalisation d'au moins 1 action</b>  |   |
|                                 | Amélioration de la relation patient, toute action proposée  | Déclaratif par le médecin   |
|                                 | Visualisation de la vidéo de l'HAS sur l'annonce d'un dommage associé aux soins + mise à disposition du document HAS  | Déclaratif  |